

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012

Le Conseil Municipal de la Commune de MAZERES s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, le jeudi 28 juin 2012 à 20h30 précises sous la présidence de Monsieur Michel ARMAND, Maire.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués le 21 juin 2012.

Etaient présents : Mr Michel ARMAND, Maire, Mrs Christophe BERGEY, Denis LABBE, Jean-Marie LATIER, Francis LATRILLE, Olivier PARSEGHIAN, Jérôme PIROT et Didier SAUMON ; Mme Sylvie CARRILLO.

Etaient absents : Mrs Michel BIBENS et Bernard MUGICA.

Etaient absents excusés : Mmes Eliane BERNADET, Marie-Noelle DUCOS, Christelle JEAN et Chantal COUTHURES.

Monsieur Francis LATRILLE est désigné secrétaire de séance.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour soit autorisations de poursuites établies à l'attention du comptable de la Trésorerie de LANGON SAINT-MACAIRE. Le Conseil Municipal **Décide** à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour de sa séance du jeudi 28 juin 2012.

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 31 mai 2012

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 31 mai 2012.

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, **Approuve** le compte rendu du Conseil Municipal en date du 31 mai 2012.

2/ Délibération n° Delib1_06-12 : Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les raisons qui ont conduit la commune à engager par délibération en date du 15 septembre 2009 l'élaboration d'un P.L.U. sur l'ensemble du territoire de la commune de MAZERES et à fixer les modalités de concertation mise en œuvre à l'occasion de cette élaboration. Il rappelle également le débat qui s'est tenue le 13 janvier 2011 au cours de la séance du Conseil Municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement (PADD).

Monsieur le Maire expose que cette concertation est aujourd'hui achevées et présente le bilan qu'il convient d'en tirer aux termes de l'article L300 du code de l'urbanisme.

En vue d'engager la concertation, les mesures ci-après ont été prises :

- ✚ Réunion de tous les agriculteurs et viticulteurs propriétaires et locataires le 24 septembre 2010.
- ✚ Réunion publique le 29 septembre 2011 relative au PADD : les invitations ont été remises dans chaque boîte aux lettres des habitants de la commune.
- ✚ Consultation permanente des documents en mairie et dépositions sur le registre des observations ouvert le 15 juillet 2010.
- ✚ Réunion de travail : invitation des membres du Conseil Municipal, du bureau d'étude, de la DDTM de Langon, de la DDTM de la Gironde et ponctuellement des institutions concernées par les réflexions figurant à l'ordre du jour des réunions de travail.

- + Compte rendu régulier de l'avancée de la concertation aux élus lors des séances du Conseil Municipal depuis le 15 juillet 2010.
- + Concertation sur les demandes individuelles reçues en mairie depuis le 15 septembre 2009 lors des réunions de travail.
- + Réunion des personnes publiques associées le 6 mai 2011.
- + Information permanente sur le site internet de la commune.
- + Information lors des cérémonies des vœux à la population aux mois de janvier 2011 et 2012.
- + Information dans le bulletin municipal distribué dans les boîtes aux lettres de chaque habitant de la commune au cours du mois de janvier 2012.

Par ailleurs, aucune observation n'a été de nature à remettre en cause les orientations retenues.

La période de concertation ainsi aboutie et achevée a permis de dresser un document portant le projet Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mazères.

Monsieur le Maire invite les conseillers à prendre connaissance de l'ensemble du dossier.
Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L123-9 et R123-18 ;
Vu la délibération en date du 15 septembre 2009 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;
Vu le projet du Plan Local d'Urbanisme et notamment le rapport de présentation, le règlement, les documents graphiques et les annexes, ainsi que le projet d'aménagement et de développement durable ;
Vu les éléments du porter à connaissance transmis par le représentant de l'État dans le département ;
Vu la concertation avec la population qui s'est tenue sous la forme d'une réunion publique le 29 septembre 2011 ;
Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées ;

Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, **Décide** :

- 1/ de tirer le bilan de concertation.
- 2/ d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mazères.
- 3/ Que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, au titre des articles L121-14 et L123-6 du code de l'urbanisme.
- 4/ que les Présidents des associations agréées en application de l'article L121-5 pourront en prendre connaissance à la mairie, s'ils le demandent.

Conformément à l'article R123-18 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

3/ Délibération n° Delib2_06-12 : Autorisations de poursuites établies à l'attention du comptable de la Trésorerie de LANGON SAINT-MACAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du changement de Trésorier à la trésorerie de Langon. Il rappelle que pour une démarche simplifiée des recours portant sur les actes amiables et/ou contentieux, il est possible et souhaitable que le Conseil Municipal délibère en faveur d'une autorisation permanente de poursuites établies à l'attention du comptable.

2012/21

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité Décide d'attribuer au comptable de la trésorerie de Langon Saint-Macaire les autorisations de poursuites pour les actes suivants :

- + Actes amiables : lettre de relance et mise en demeure de payer
- + Actes contentieux : opposition à tiers détenteurs (employeur et bancaire), saisie vente, saisie rémunération, saisie attribution, phase comminatoire préalable à une opposition à tiers détenteurs.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30

Délibérations :

- ✓ Délibération n° Delib1_06-12 : Arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme
- ✓ Délibération n° Delib2_06-12 : Autorisations de poursuites établies à l'attention du comptable de la Trésorerie de LANGON SAINT-MACAIRE

Michel ARMAND

Christophe BERGEY

Sylvie CARRILLO

Denis LABBE

Jean-Marie LATIER

Francis LATRILLE

Olivier PARSEGHIAN

Jérôme PIROT

Didier SAUMON